



Comment résilier un contrat santé

Par **MAHIEUX**, le 14/04/2009 à 09:27

Bonjour,

Nous avons souscrit à une mutuelle (suite à un licenciement) au mois d'août 2008, mon mari a retrouvé du travail et il a une mutuelle obligatoire à l'entreprise, nous avons souhaité résilier notre contrat mutuelle santé mais cela a été refusé, malgré les justificatifs apportés et nous ont conseillé de ne laisser qu'un des deux conjoints jusqu'à résiliation définitive du contrat.

Ont ils le droit ??????????????????

Merci

Par **jeetendra**, le 14/04/2009 à 10:57

bonjour, pour résilier le contrat mutuelle individuel familial demandez à votre employeur de vous fournir [fluo]une attestation de mutuelle entreprise

à caractère obligatoire mentionnant tous les bénéficiaires au sein de votre foyer, votre épouse y compris [fluo]et l'envoyer par LRAR à la mutuelle récalcitrante, courage à vous, cordialement

Par **MAHIEUX**, le 14/04/2009 à 11:06

c'est ce que nous avons fait ils nous ont dit qu'ils ne pouvaient pas résilier le contrat car cela faisait moins d'un an que nous y avons souscrit et ils nous ont conseillé de ne garder qu'un des deux conjoints sur le contrat jusqu'à résiliation. sont ils dans leur droit ?

Par **jeetendra**, le **14/04/2009** à **11:18**

c'est pas légal, prenez contact avec Médiation Assurance - 1, rue Jules Lefebvre - 75431
Paris cedex 09 - tel : 01 53 21 50 36 bonne journée à vous